

Commune de Mauges-sur-Loire

Compte-rendu valant procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni au Centre culturel, rue d'Anjou sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, sur la convocation qui leur a été adressée par M. BOURGET Jean-Claude, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le jeudi sept avril, deux mille seize.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Nom/Prénom	Commune déléguée	Présents	Excusés	Pouvoirs à
ALBERT Rémi	BEAUSSE	✓		
ALLARD Caroline	BEAUSSE		<input checked="" type="checkbox"/>	
AUBRON Angélique	BEAUSSE	✓		
CHAUVAT Alexandre	BEAUSSE	✓		
DEDENYS Sophie	BEAUSSE	✓		
GAIGEARD Tatiana	BEAUSSE	✓		
GUEMARD Franck	BEAUSSE	✓		
MALINGE Bernard	BEAUSSE		<input checked="" type="checkbox"/>	GUEMARD Franck
PINARD Xavier	BEAUSSE	✓		
ROUILLER Teddy	BEAUSSE		<input checked="" type="checkbox"/>	
BORE Alain	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
BRAULT Georges	BOTZ-EN-MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	
BRIAND Jean-François	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
BRUNEAU Denis	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
GODARD Evelyne	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
GODARD Marina	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
LE FLOCH Lydia	BOTZ-EN-MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	
LE GAL Marie	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
PASQUIER Catherine	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
PINEAU Pierre-Emmanuel	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
THARREAU Georges	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
TRICOIRE Gérard	BOTZ-EN-MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	
VAILLANT Denis	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
BESNARD André	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
BOSSÉ Marie-Thérèse	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
BOURIGAULT André	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
BUREAU Maurice	BOURGNEUF en MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	
DAVIAU Yves	BOURGNEUF en MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	PINEAU Dominique
DILÉ Marie	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
GELINEAU Jessie	BOURGNEUF en MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	
GRIMAUD Denis	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
LENOBLE Jean-François	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
PINEAU Dominique	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
PINEAU Marie-Claire	BOURGNEUF en MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	LENOBLE Jean-François

POITEVIN Solenne	BOURGNEUF en MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	RÉTHORÉ Jacques
RÉTHORÉ Jacques	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
SECHER Catherine	BOURGNEUF en MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	BOURIGAULT André
THIBAUT Claudie	BOURGNEUF en MAUGES		<input checked="" type="checkbox"/>	
ABELARD Anne-Françoise	LA POMMERAYE	✓		
BECOT Ambroise	LA POMMERAYE	✓		
BORDIER François	LA POMMERAYE	✓		
BORE Bernadette	LA POMMERAYE	✓		
BOUTERAON Marie-Thérèse	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	TURGIS Béatrice
BRACH Marina	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	DROUET Sabrina
BRETAULT Jean-Marie	LA POMMERAYE	✓		
BRETAULT Valérie	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	
BRUNET Fabienne	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	
CHAMPION Gérard	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	GRIMAUULT André
CHIRON Marie-Jeanne	LA POMMERAYE	✓		
COMMUNAL Sylvie	LA POMMERAYE	✓		
DAVID Alain	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	BRETAULT Jean-Marie
DROUET Sabrina	LA POMMERAYE	✓		
EUDE Jean-Marc	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	BORE Bernadette
FOUCHER Bruno	LA POMMERAYE	✓		
GRIMAUULT André	LA POMMERAYE	✓		
JOLLIVET Jean-Claude	LA POMMERAYE	✓		
LANTOINE François-Xavier	LA POMMERAYE	✓		
LEBLANC Francesca	LA POMMERAYE	✓		
MOREAU Louis	LA POMMERAYE	✓		
ROULIER Nelly	LA POMMERAYE		<input checked="" type="checkbox"/>	ABELARD Anne-Françoise
ROULLIER Henri	LA POMMERAYE	✓		
ROUSSEAU Valérie	LA POMMERAYE	✓		
TURGIS Béatrice	LA POMMERAYE	✓		
AUBERT Séverine	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		<input checked="" type="checkbox"/>	AUBERT Séverine
BESNARD Monique	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BLAIN Pierre-Yves	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BLOUT Marion	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BOISDRON Henri	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BOURGET Jacky	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BOURGET Jean-Claude	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
CHAUVIN Luc	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		<input checked="" type="checkbox"/>	
GRASSET Céline	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
GRIMAUULT Marylène	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		<input checked="" type="checkbox"/>	RETAILLEAU Jean-Paul
GUERY Jean-Yves	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
HAUGOMAT Christine	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		<input checked="" type="checkbox"/>	GRASSET Céline
PASTRE Franck	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		<input checked="" type="checkbox"/>	BLAIN Pierre-Yves
RETAILLEAU Jean-Paul	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
ROBERTON Corinne	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
ALBOUY Eric	LE MARILLAIS	✓		
AUVRAY Dominique	LE MARILLAIS	✓		
BORE Christian	LE MARILLAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	AUVRAY Dominique
CHAULOUX Huguette	LE MARILLAIS	✓		
DUPAS Marie-Emmanuelle	LE MARILLAIS	✓		

GABORY Gaëtane	LE MARILLAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	
GARCIAU Gabriel	LE MARILLAIS	✓		
GUERIF Malika	LE MARILLAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	
GUICHARD Josiane	LE MARILLAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	GARCIAU Gabriel
GUILBAULT Gaylord	LE MARILLAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTEAU Dany	LE MARILLAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	ALBOUY Eric
RAIMBAULT Denis	LE MARILLAIS	✓		
BLON Jean-Claude	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
BLOND Yves	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
BOULET-GERCOURT Maryse	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
CHATAIGNER Patrice	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
CHEIGNON Alain	LE MESNIL-EN-VALLEE		<input checked="" type="checkbox"/>	LAUNAY Philippe
DELANOUE Serge	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
DEMANGE Sophie	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
DEROUET Fabienne	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
FRIBAULT Laurence	LE MESNIL-EN-VALLEE		<input checked="" type="checkbox"/>	
JALLADEAU Elodie	LE MESNIL-EN-VALLEE		<input checked="" type="checkbox"/>	
LAUNAY Philippe	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
MARCHAND Hélène	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
MENARD Véronique	LE MESNIL-EN-VALLEE		<input checked="" type="checkbox"/>	PITON Gilles
PELTIER Eric	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
PITON Gilles	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
BELLANGER Carole	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	
BELLANGER Jean-Claude	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
BERNIER Romain	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	
BERTRAND Marine	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
BURGEVIN Richard	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
CAUMEL Thierry	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
DELAUNAY Jean-Marie	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	MAILLET Christian
DESSEVRE Yvette	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
DUPIED Claudie	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
EL CHAMMAS Leila	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
GALLARD Philippe	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
GOURDON Solène	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	
GUILLEMOT Sylvie	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	
JOUAN Thierry	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
LIMOUSIN Françoise	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
MAILLET Christian	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
MONFRAY Isabelle	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	JOUAN Thierry
OGER Dominique	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	CAUMEL Thierry
PALAU-BENLAHSEN Élise	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	
RÉTHORÉ Clarisse	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	
ROCHARD Bruno	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
WAGNER Eric	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
YVON Anthony	MONTJEAN-SUR-LOIRE		<input checked="" type="checkbox"/>	
ALLAIRE Magalie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
ALLARD Jean-François	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
ANTIER Nelly	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
BOISELLIER Valérie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		

BOISTAULT Anne	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
BOURGEAIS Yannick	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
BOURGET Yvette	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
FILLON Françoise	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
FRADIN Mickaël	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>	
GAUTIER Pierre	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>	
GOUPIL Vanessa	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
JOLIVET Christophe	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
LETHUILLIER DE CHARRETTE Camille	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
LIBEAUT Bernard	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>	
LUSSON Héléne	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
NEAU Michel	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
PALUSSIÈRE Pierre	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
PAPIN Stéphanie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>	PAQUEREAU Serge
PAQUEREAU Serge	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
POUPARD Anne-Marie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
RETAILLEAU André	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
SPIESSER Pierre	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		<input checked="" type="checkbox"/>	RETAILLEAU André
THIBAUT Jean-René	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
ANGELO Igor	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
BABARIT Fabrice	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		<input checked="" type="checkbox"/>	
BERNIER Françoise	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		<input checked="" type="checkbox"/>	PLACAIS Céline
BILLOT Gabrielle	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
BIOTEAU Philippe	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
CHAUVIGNE Caroline	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		<input checked="" type="checkbox"/>	ANGELO Igor
COURANT Donatien	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		<input checked="" type="checkbox"/>	
FOULONNEAU Patricia	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		<input checked="" type="checkbox"/>	RIMAJOU Colette
GALLET Stéphane	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		<input checked="" type="checkbox"/>	VERGER Anne
GODET Christophe	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		<input checked="" type="checkbox"/>	
LHOMMEAU Lionel	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
ONILLON Anthony	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
PLACAIS Céline	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
RIMAJOU Colette	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		

VERGER Anne	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
AUDUSSEAU Alain	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BECHEREAU Christophe	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY		<input checked="" type="checkbox"/>	GUENEC Séverine
BENOIST Alain	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BENOIST Yannick	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BOISNARD Michel	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY		<input checked="" type="checkbox"/>	
BOISTAULT Robert	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
GUENEC Séverine	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
JOLIVET Fabien	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
LETOURNEAU Stéphanie	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
LUBINEAU Iseline	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY		<input checked="" type="checkbox"/>	
LUSSON Damien	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY		<input checked="" type="checkbox"/>	
MONTES Sylvie	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
PINEAU Danielle	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		

Monsieur Jean-Yves GUERY a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Eric WAGNER indique que le procès-verbal du 14 mars 2016 n'indique pas qu'il s'est retiré du vote de la délibération n°10 alors qu'il s'est effectivement retiré du vote.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Hélène MESNIL de la commune déléguée de Saint Laurent de la Plaine.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour le retrait de la délibération n°23 suite à une erreur dans le prix de vente du terrain. Le conseil municipal accepte le retrait de cette délibération.

1 – Décisions

1 - Comptes administratifs des communes déléguées et de la Communauté de communes du Canton de Saint Florent le Vieil

Il convient d'approuver les comptes administratifs 2015 des communes historiques et de la communauté de communes du canton de saint Florent le Vieil pour les budgets principaux et les budgets annexes.

Messieurs Jean-Claude BOURGET, Rémi ALBERT, Alain BORE, Jacques RETHORE, Gilles PITON, Christian MAILLET, André GRIMAULT, André RETAILLEAU, Mesdames Anne VERGER se sont retirés du vote.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 122 voix pour, 3 voix contre et 11 abstentions,

DECIDE :

Article premier- Les comptes administratifs 2015 de l'ensemble des budgets des communes historiques et de la Communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil sont approuvés comme suit :

Commune déléguée de Beusse

	Budget principal	Assainissement	Caisse des écoles
Fonctionnement			
Résultat antérieur au 31/12/2014	128 229,55 €	13 947,92 €	1 632,05 €
Résultat 2015	14 161,08 €	3 639,87 €	-695,99 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	142 390,63 €	17 587,79 €	936,06 €
Investissement			
Résultat antérieur au 31/12/2014	-3881,38 €	35 640,96 €	
Résultat 2015	-1105,19 €	3 567,22 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	-4986,57€	39 208,18 €	
	137 404,06 €	56 795,97 €	

Commune déléguée de Botz-en-Mauges

	Budget principal	Assainissement	Lotissement Les Charmes	Lotissement La Rabionnière	Lotissement Les grands jardins
Fonctionnement					
Résultat antérieur au 31/12/2014	318 257,20 €	-785,97 €	0,80 €	248 319,83 €	0,79 €
Résultat 2015	102 584,82 €	2 814,32 €	-308,03 €	-47 377,34 €	-18 691,63 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	420 842,02 €	2 028,35 €	-307,23 €	200 942,49 €	-18 690,84 €
Investissement					
Résultat antérieur au 31/12/2014	656 634,39 €	-6 788,18 €	5 540,16 €	-373 819,93 €	0,00 €
Résultat 2015	-822 409,04 €	3 007,22 €	-5 540,16 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-165 774,65 €	-3 780,96 €	0,00 €	-373 819,93 €	0,00 €
	255 067,37 €	- 1752,61 €	-307,23 €	-172 877,44 €	-18 690,84 €

Commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges

	Budget principal	Assainissement	Lotissement Les Bareilleries	Caisse des écoles
Fonctionnement				
Résultat antérieur au 31/12/2014	164 471,10 €	101 722,03 €	51 612,49 €	4 769,31 €
Résultat 2015	83 275,68 €	20 552,96 €	0,22 €	816,53 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	248 746,78 €	122 274,99 €	51 612,71 €	5 585,84 €
Investissement				
Résultat antérieur au 31/12/2014	-58177,19 €	28 688,40 €	-14 998,56 €	
Résultat 2015	-5656,45 €	-14 409,93 €	-170 405,13 €	-4504,80 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-63833,64 €	14 278,47 €	-185 403,69 €	-4504,80 €
	184 913,14 €	136 553,46 €	-133 790,98 €	1081,04 €

Commune déléguée de La Chapelle Saint Florent

	Budget principal	Assainissement	Résidence Saint Christophe	Pôle social	Lotissement Les Courtis	Lotissement Les hameaux de Vinouze
Fonctionnement						
Résultat antérieur au 31/12/2014	81 984,40 €	1 588,46 €	4 398,53 €	-5 747,96 €	441,08 €	1 716,17 €
Résultat 2015	227 517,73 €	15 243,79 €	-24 574,99 €	6 493,19 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	309 502,13 €	16 832,25 €	-20 176,46 €	745,23 €	441,08 €	1 716,17 €

Investissement						
Résultat antérieur au 31/12/2014	-174 651,60 €	-3 602,94 €	-5 117,90 €	-28 919,93 €	0,00 €	-7 718,66 €
Résultat 2015	-77 525,88 €	13 424,73 €	4 950,07 €	-7 239,53 €	0,00 €	-420,69 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-252 177,48 €	9 821,79 €	-167,83 €	-36 159,46 €	0,00 €	-8 139,35 €
	57 324,65 €	26 654,04 €	-20 344,29 €	-35 414,23 €	441,08 €	-6 423,18 €

Commune déléguée du Marillais

	Budget principal	Assainissement		Lotissement Les Roches
Fonctionnement				
Résultat antérieur au 31/12//2014	126 783,16 €	59 753,10 €		11 869,51 €
Résultat 2015	105 902,96 €	24 136,84 €		-1 517,38 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	232 686,12 €	83 889,94 €		10 352,13 €
Investissement				
Résultat antérieur au 31/12//2014	-192 979,04 €	20 025,00 €		-116 894,82 €
Résultat 2015	150 124,75 €	-58 141,81 €		-3 759,92 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-42 854,29 €	-38 116,81 €		-120 654,74 €
	189 831,83 €	45 773,13 €		-110 302,61 €

Commune déléguée du Mesnil en Vallée

	Budget principal	Assainissement		Les Varennes
Fonctionnement				
Résultat antérieur au 31/12//2014	288 487,12 €	0,00 €		-6 248,00 €
Résultat 2015	294 818,01 €	-18 398,71 €		7 473,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	583 305,13 €	-18 398,71 €		1 225,00 €
Investissement				
Résultat antérieur au 31/12//2014	-176 634,91 €	-47 139,68 €		-203 893,64 €
Résultat 2015	-154 756,19 €	80 191,07 €		0,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-331 391,10 €	33 051,39 €		-203 893,64 €
	251 914,03 €	14 652,68 €		-202 668,64 €

Commune déléguée de Montjean sur Loire

	Budget principal	Assainissement
Fonctionnement		
Résultat antérieur au 31/12//2014	350 000 €	229 661,99 €
Résultat 2015	612 723,64 €	34 397,50 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	962 723,64 €	264 059,49 €
Investissement		
Résultat antérieur au 31/12//2014	7637,11 €	151 157,80 €
Résultat 2015	-176 200,27 €	-27 266,06 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-168 563,16 €	123 891,74 €
	794 160,48 €	387 951,23 €

Commune déléguée de La Pommeraye

	Budget principal	Assainissement	Lotissement La Pierre Blanche	Lotissement La Varenne	Foyer Logement Le Bon Accueil	Cellules commerciales Saint Martin
Fonctionnement						
Résultat antérieur au 31/12//2014	530 060 €	152 732,45 €	1 115 037,47 €	0,00 €	393 425,45 €	0 €
Résultat 2015	571 487,08 €	63 270,94 €	238 121,24 €	0,00 €	71 602,16 €	9 660,93 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	1 101 547,08 €	216 003,39 €	1 353 158,71 €	0,00 €	465 027,61 €	9 660,93 €
Investissement						
Résultat antérieur au 31/12//2014	-350 192,47 €	-81 826,71 €	-1 120 511,32 €	0,00 €	160 240,87 €	-302 791,50 €
Résultat 2015	-315 137,43 €	61 222,16 €	-74 801,38 €	0,00 €	-65 444,87 €	4 039,17 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-665 329,90 €	-20 604,55 €	-1 195 312,70 €	0,00 €	94 796,00 €	-298 752,33 €
	436 217,18 €	195 398,84 €	157 846,01 €	0,00 €	559 823,61 €	-289 091,40 €

Commune déléguée de Saint Florent le Vieil

	Budget principal	Assainissement/eau	Maison Julien Gracq	Lotissement La Croix du Theil 2	Lotissement Ouest Agglo	Atelier artisanal
Fonctionnement						
Résultat antérieur au 31/12/2014	93 975,99 €	-142 043,75 €	300,64 €	876,51 €	246 912,58 €	850,37 €
Résultat 2015	239 318,91 €	-90 986,99 €	0,00 €	0,00 €	110 791,32 €	14 166,88 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	333 294,90 €	-233 030,74 €	300,64 €	876,51 €	357 703,90 €	15 017,35 €
Investissement						
Résultat antérieur au 31/12/2014	-1168 610,22 €	1 344 030,08 €	111 608,63 €	-72 627,46 €	-460 000,94 €	-15 990,83 €
Résultat 2015	696 051,34 €	-15 466,24 €	-293 435,00 €	27 450,85 €	-199 999,06 €	229,07 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	-472 558,88 €	1 328 563,84 €	-181 826,37 €	-45 176,61 €	-660 000,00 €	-15 761,76 €

	-139 263,98 €	1 095 533,10 €	-181 525,73 €	-44 300,10 €	-302 296,10 €	-744,41 €
--	---------------	----------------	---------------	--------------	---------------	-----------

Commune déléguée de Saint Laurent de la Plaine

	Budget principal	Assainissement	Lotissement La Croix Blanche
Fonctionnement			
Résultat antérieur au 31/12//2014	466 014,54 €	74 019,00 €	-331 714,15
Résultat 2015	219 371,50 €	30 146,05 €	0
Résultat cumulé au 31/12/2015	685 386,04 €	104 165,05 €	-331 714,15 €
Investissement			
Résultat antérieur au 31/12//2014	-178 962,73 €	12 646,03 €	-51336,02
Résultat 2015	44023,09 €	19 184,48 €	-2400,54
Résultat cumulé au 31/12/2015	-134 939,64 €	31 830,51 €	-53 736,56 €
	550 446,40 €	135 995,56 €	-385 450,71 €

Commune déléguée de Saint Laurent du Mottay

	Budget principal	Assainissement	Lotissement Les Fées
Fonctionnement			
Résultat antérieur au 31/12//2014	136 577,31 €	56 382,29 €	23827,97
Résultat 2015	122 752,26 €	-2 659,20 €	-431,94
Résultat cumulé au 31/12/2015	259 329,57 €	53 723,09 €	23 396,03 €
Investissement			
Résultat antérieur au 31/12//2014	38 362,43 €	-176 805,05 €	-125029,5
Résultat 2015	-80 470,41 €	184 347,01 €	-194,52
Résultat cumulé au 31/12/2015	-42 107,98 €	7 541,96 €	-125 224,02 €
	217 221,59 €	61 265,05 €	-101 827,99 €

Communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil

	Budget principal	Assainissement non collectif	Ateliers	Atelier relais La Lande	Atelier relais Saint Laurent de la Plaine	Atelier relais Le Mesnil en Vallée	Zone des Parts à Beausse
Fonctionnement							
Résultat antérieur au 31/12/2014	2 181 281,74 €	8 072,45 €	-24 745,16 €	-10245,93 €	-0,07 €	2659,91 €	-934,09 €
Résultat 2015	1 147 349,16 €	2 417,50 €	-28 459,83 €	3497,50 €		-592,31 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	3 328 630,90 €	10 489,95 €	-53 204,99 €	-6 748,43 €	0	2 067,60 €	-934,09 €
Investissement							
Résultat antérieur au 31/12/2014	822 598,09 €	0,00 €	-250 928,96 €	41 739,79 €	-1262,27 €	12 413,63 €	-39 178,84 €
Résultat 2015	-354 918,10 €	0,00 €	20 380,11 €	-480,88 €		-107,01 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	467 679,99 €	0,00 €	-230 548,85 €	41 258,91 €	0	12 306,62 €	-39 178,94 €
	3 796 310,89 €	10 489,95 €	-283 753,84 €	34 510,48 €	0	14 374,22 €	-40 113,03 €

	Zone de Rigal à La Chapelle Saint Florent	Zone du Chalet au Marillais	Zone des Tersettières au Mesnil en Vallée	Zone de La Lande à St Florent le Vieil	Zone de La Lande 2 à Saint Florent le Vieil	Zone de La Lande 3 à Saint Florent le Vieil	Zone des Ouches à Montjean sur Loire	Zone de la Menancière à La Pommeraye
Fonctionnement								
Résultat antérieur au 31/12//2014	-28 204,79 €		-74 216,50 €	-61 4631,91 €	140 776,63 €	401 964,48 €	-204 098,95 €	-4166,58 €
Résultat 2015	-979,41 €					-874 408,53 €	-80 909,75 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	-29 184,20 €		-74 216,50 €	-61 463,91 €	140 776,63 €	-472 443,85 €	-285 008,70 €	-4166,58 €
Investissement								
Résultat antérieur au 31/12//2014	-12 973,91 €	-34 400,66 €	-162 521,16 €	38 466,45 €	-81 128,18 €	-769217,95 €	-646 021,24 €	-30 143,13
Résultat 2015	-260,27 €					869 217,95 €	98 092,01	
Résultat cumulé au 31/12/2015	-13 234,18 €	-34 400,66 €	-162 521,16 €	38 466,45 €	-81 128,18 €	100 000 €	-547 929,23 €	-30 143,13
	-42 418,38 €	34 400,66 €	-236 737,66 €	-22 997,46 €	59 648,45 €	-372 443,85 €	-832 937,93 €	-34 309,71 €

	Zone du Tranchet à La Pommeraye	Zone de Bellesmeuse à Saint Laurent de la Plaine	Zone de la Picaudière à Saint Laurent du Mottay	Zone de Bellesmeuse Sud à Saint Laurent de la Plaine	Zone de la Croix de Pierre à Botz en Mauges	Zone de Rigal 2 à La Chapelle Saint Florent
Fonctionnement						
Résultat antérieur au 31/12//2014	-2 019,86 €	-63 590,13 €	141 465,67 €	258,95 €		13,83 €
Résultat 2015	-198 371,76 €	-2 305 €	-35 208,97 €	-85,26 €	-2 911 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	-200391,62 €	-65 895,13 €	106 256,70 €	173,59 €	-2 911 €	13,83 €
Investissement						
Résultat antérieur au 31/12//2014	-195 947,77 €	-102 505,98 €	-412 882,06 €	-696 128,52 €	-2 911 €	-64 119,66 €
Résultat 2015	195 947,77 €	-7 661,87 €	4 699,30 €	-2012,47 €	2 911 €	
Résultat cumulé au 31/12/2015	0	-110 167,85 €	-408 182,76 €	-698 140,99 €	0	-64 119,66 €
	-200 391,62 €	-176 062,98 €	-301 926,06 €	-697 967,40 €	-2 911 €	-64 105,83 €

SIVU Le Pelican

	Budget principal
Fonctionnement	
Résultat antérieur au 31/12//2014	620 301,34 €
Résultat 2015	92 860,45 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	713 161,79 €
Investissement	
Résultat antérieur au 31/12//2014	645 350,54 €
Résultat 2015	-13 629,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	631 721,54 €
	1 344 883,33 €

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2 - Comptes de gestion des budgets principaux et annexes des communes déléguées et de la Communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à 138 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions,

DECIDE :

Article premier- Les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 sont approuvés selon la liste suivante. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Beausse	Budget principal	Assainissement	Caisse des écoles					
Botz-en-Mauges	Budget principal	Assainissement	Lotissement Les Charmes	Lotissement La Rabionnière	Lotissement Les grands jardins			
Bourgneuf-en-Mauges	Budget principal	Assainissement	Lotissement Les Bareilleries	Caisse des écoles				
La Chapelle-St-Florent	Budget principal	Assainissement	Résidence Saint Christophe	Pôle social	Lotissement Les Courtis	Lotissement Les hameaux de Vinouze		

La Pommeraye	Budget principal	Assainissement	Lotissement La Pierre Blanche	Lotissement La Varenne	Foyer Logement Le Bon Accueil	Cellules commerciales Saint Martin		
Le Marillais	Budget principal	Assainissement	Lotissement Les Roches					
Le Mesnil-en-Vallee	Budget principal	Assainissement	Les Varennes					
Montjean-sur-Loire	Budget principal	Assainissement						
St Florent-le-Vieil	Budget principal	Eau/Assainissement	Maison Julien Gracq	Lotissement La Croix du Theil 2	Lotissement Ouest Agglo	Atelier artisanal		
St Laurent de la Plaine	Budget principal	Assainissement	Lotissement La Croix Blanche					
St Laurent du Mottay	Budget principal	Assainissement	Lotissement Les Fées					
Communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil	Budget principal	Assainissement non collectif	Alise Ateliers	Atelier relais La Lande	Atelier relais Saint Laurent de la Plaine	Atelier relais Le Mesnil en Vallée	Zone des Parts à Beausse	
Communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil	Zone de Rigal à La Chapelle Saint Florent	Zone du Chalet au Marillais	Zone des Tersetières au Mesnil en Vallée	Zone de La Lande 1 à St Florent le Vieil	Zone de La Lande 2 à Saint Florent le Vieil	Zone de La Lande 3 à Saint Florent le Vieil	Zone des Ouches à Montjean sur Loire	Zone de la Menancière à La Pommeraye
Communauté de communes du canton de Saint Florent le Vieil	Zone du Tranchet à La Pommeraye	Zone de Bellenoue à Saint Laurent de la Plaine	Zone de la Picaudière à Saint Laurent du Mottay	Zone de Bellenoue Sud à Saint Laurent de la Plaine	Zone de la Croix de Pierre à Botz en Mauges	Zone de Rigal 2 à La Chapelle Saint Florent		
SIVU Le Pelican	Budget principal							

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3 – Répartition des budgets 2015 sur les nouveaux budgets 2016

Le passage en commune nouvelle avec le regroupement des budgets des 11 communes et de la Communauté de communes occasionne des modifications dans la structure des budgets historiques.

Ainsi, pour les photovoltaïques du Marillais qui étaient intégrés au budget général, il a fallu créer un budget autonome. Pour la maison d'accueil des Brains au Mesnil en Vallée, elle était intégrée au budget du CCAS et fait désormais l'objet d'un budget annexe. Pour le budget eau/assainissement de Saint Florent le Vieil, il est désormais séparé en deux budgets distincts. Pour ces trois cas, il convient d'arrêter les comptes de bilan au 31/12/2015 (passif et actif) suivant les tableaux ci-après :

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 129 voix pour, 2 voix contre et 16 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. Les comptes de bilan (passif et actif) sont arrêtés suivant les tableaux ci-dessous.

BILAN DE DEPART BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

ACTIF				PASSIF		
COMPTES	LIBELLES DE COMPTES	N° INVENTAIRES	MONTANT	COMPTES	LIBELLES DE COMPTES	MONTANT
2138 (M41)	CONSTRUCTIONS	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	80 461,35 €	1068	AUTRES RESERVES	8 641,35 €
21311 (M14)						
515	COMPTE AU TRESOR		4 146,00 €	110	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	17 144,00 €
				1687	AUTRES DETTES	58 822,00 €
	TOTAL ACTIF		84 607,35 €		TOTAL PASSIF	84 607,35 €

BILAN DE DEPART BUDGET MAISON LES BRAINS

ACTIF				PASSIF		
COMPTES	LIBELLES DE COMPTES	N° INVENTAIRES	MONTANT	COMPTES	LIBELLES DE COMPTES	MONTANT
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	CCAS/MAT/2015/01	625,00 €	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	24 307,01 €
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	MAT/03/001	2 000,00 €	110	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	12 480,76 €
2184	MOBILIER	CCAS007	295,00 €	10222	FCTVA	5 064,20 €
2184	MOBILIER	CCAS009	338,47 €			
2184	MOBILIER	CCAS017	2 990,00 €	168741	AUTRES DETTES COMMUNE MEMBRE GFP	8 100,00 €
2184	MOBILIER	LES BRAINS	1 122,79 €			
2184	MOBILIER	MAT/03/002	5 000,00 €			
	Sous-total 2184		9 746,26 €			

2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CCAS010	268,99 €		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CCAS014	2 141,08 €		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CCAS015	510,00 €		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	CCAS016	2 499,64 €		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MAT/03/003	6 000,00 €		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MAT/03/01	3 338,04 €		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MAT/03/2	557,10 €		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MAT/94/1	1 685,10 €		
	Sous-total 2188		16 999,95 €		
515	COMPTE AU TRESOR		20 580,76 €		
	TOTAL ACTIF		49 951,97 €	TOTAL PASSIF	49 951,97 €

BILAN DE DEPART BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Les comptes ont été affectés au 01/01/2016 suivant la nature de chaque opération entre le budget eau potable et le budget assainissement. Pour les opérations non ventilables par nature, il a été retenu une clé de répartition de 20% en eau potable et de 80% en assainissement, correspondant à la ventilation de l'actif immobilisé.

BILAN DE DEPART BUDGET EAU

ACTIF				PASSIF		
COMPTES	LIBELLES DE COMPTES	N° INVENTAIRES	MONTANT	COMPTES	LIBELLES DE COMPTES	MONTANT
2031	FRAIS D'ETUDES	ASST140	63 625,55 €	1021	DOTATION	4 952,44 €
2031	FRAIS D'ETUDES	ETU INDEMN PROTECTION ILE	3 360,00 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	PUITSADRAIN	2 160,00 €	10222	FCTVA	114 970,80 €

2031	FRAIS D'ETUDES	STATEAUPOTAB	2 870,40 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	2013CAPTAGE	8 467,18 €	10228	AUTRES FONDS	17 780,38 €
2031	FRAIS D'ETUDES	2013OPERATIONPUITS	4 461,08 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	2014ETUDEPUITS	702,00 €	1068	AUTRES RESERVES	798 216,10 €
2031	FRAIS D'ETUDES	90003759393432	875,74 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	900042679741132	9 834,00 €	119	REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	-235 203,78 €
2031	FRAIS D'ETUDES	90004487411532	1 193,94 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	90004545333832	119,05 €	13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	60 469,60 €
2031	FRAIS D'ETUDES	90004545333932	64,53 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	90004560313732	86,40 €	139111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	-18 854,75 €
2031	FRAIS D'ETUDES	90004607431932	64,53 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	90004607432032	119,05 €	181	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION	48 118,63 €
2031	FRAIS D'ETUDES	90004640701432	59,53 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	90004640701532	95,04 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	90004689891932	257,99 €			
2031	FRAIS D'ETUDES	90004697814232	184,26 €			
		Sous-total 2031	98 600,27 €			
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	20142051AST	595,20 €			
2111	TERRAINS NUS	2014-TER01	20 187,50 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST124	4 281,68 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST2	5 304,17 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST23	65 470,57 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST25	2 888,40 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST3	6 053,31 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST90	3 647,80 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST91	1 276,30 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST92	1 234,59 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST93	1 238,27 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST96	772,96 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST97	56 331,60 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	ASST98	2 691,25 €			
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	SONDE	4 209,92 €			
		Sous-total 21351	155 400,82 €			
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	DETECTEUR	10 497,17 €			

21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	2011TURBIDIMETRE	6 530,16 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	2012REGARDS	4 620,87 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	20132156ast000002	31 908,68 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	20132156AST000003	5 956,08 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	2014-COMPTEURS	885,04 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	2014COMPTEURS	10 013,70 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	20142156ASST000002	5 390,00 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	2156 2014 02	4 740,00 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	90004288827332	1 181,88 €		
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	90004329394032	2 515,80 €		
Sous-total 21561			84 239,38 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST105	6 360,33 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST106	6 880,00 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST143	16 744,00 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST30	62 504,10 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST32	13 034,39 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST33	5 640,61 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST34	1 600,71 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST35	1 600,71 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST36	320,14 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST37	701,27 €		

2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST39	2 103,80 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST40	1 829,39 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST41	3 376,59 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST42	5 183,27 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST43	6 103,29 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST44	27 158,71 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST45	358,51 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST46	774,97 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST48	355,93 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST49	1 608,72 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST50	3 493,22 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST51	18 753,06 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST52	5 989,69 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST54	2 055,92 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST56	3 301,34 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST57	37 197,56 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST63	5 302,63 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST64	13 144,70 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST69	45 734,71 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST75	1 067,14 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST76	2 465,92 €		

2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST82	1 128,07 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	ASST84	5 079,07 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	DEBITMETRECHAT	3 217,24 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	DRAINSFORAGE	73 805,96 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	EPVOIECONT	1 686,02 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	2009DECOUP	1 040,52 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	2009DIVERSMAT	1 247,15 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	2010 2158	799,13 €		
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL	2011NOUVCAPTAGE	50 614,72 €		
	Sous-total 2157		441 363,23 €		
2181	INSTALLATIONS GENERALES - AGENCEMENTS	ASST113	1 554,80 €		
2181	INSTALLATIONS GENERALES - AGENCEMENTS	ASST126	1 160,25 €		
2181	INSTALLATIONS GENERALES - AGENCEMENTS	ASST128	1 756,92 €		
2181	INSTALLATIONS GENERALES - AGENCEMENTS	ASST88	4 546,74 €		
2181	INSTALLATIONS GENERALES - AGENCEMENTS	2011PCFACTEAU	681,53 €		
	Sous-total 2181		9 700,24 €		
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	DRAINFORAGE	2 199,44 €		
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2013INCENDIE	2 310,77 €		
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2014 PIEZOMETRE	11 633,16 €		
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	90004224180132	459,60 €		
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	90004352874832	2 186,80 €		

2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	90004352874932	1 356,00 €		
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	90004384011032	1 123,20 €		
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	90004586870432	4 280,00 €		
	Sous-total 2315		25 548,97 €		
238	AVANCES ACOMPTES VERSEES SUR COMMANDES IMMOBILIAIRES CORPORELLES	238-RESEAUAVEUROPE	6 227,99		
2805	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES		-297,60 €		
281351	AMORTISSEMENTS BATIMENTS D'EXPLOITATION		-121 492,37 €		
281561	AMORTISSEMENTS SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU		-21 699,25 €		
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MATERIEL		-402 526,01 €		
28181	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES - AGENCEMENTS		-11 534,12 €		
4111	CLIENTS - AMIABLE		65 608,08 €		
4116	CLIENTS - CONTENTIEUX		18 011,20 €		
4511	EAU ASST - ST FLORENT LE VIEIL		422 515,89 €		
	TOTAL ACTIF		790 449,42 €	TOTAL PASSIF	790 449,42 €

Article deux-. Les avances remboursables du budget général vers les budgets annexes et autonomes sont approuvées comme suit :

- Avance remboursable de 8 100 € du budget général vers le budget annexe de la maison Les Brains correspondant au solde du 31/12/2015 (consentie sans intérêts, remboursable sur 9 mois en 2016 à raison de 900€ par mois)
- Avance remboursable de 58 822 € du budget général vers le budget autonome panneaux photovoltaïque correspondant au solde au 31/12/2015 (Remboursable sur 12 ans par annuité constante de 6 169,81 € jusqu'en 2027)

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4 - Reprise de l'excédent d'investissement du budget eau/assainissement

Dans le cadre du budget historique eau/assainissement de la commune déléguée de Saint Florent le Vieil, un excédent important de la section d'investissement a été constaté en 2015. La commune de Saint Florent le Vieil a sollicité en mars 2015 une demande exceptionnelle et dérogatoire de rapatriement de cet excédent d'investissement sur la section de fonctionnement, qui lui a été accordé par la Direction Générale des Finances Publiques par courrier du 24/12/2015 pour un montant maximum de 368 427,41 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 119 voix pour, 6 voix contre et 23 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. La reprise exceptionnelle de l'excédent d'investissement du budget eau/assainissement de Saint Florent le Vieil vers la section de fonctionnement du budget eau potable est arrêté à 368 427,41 €.

Cette reprise d'excédent d'investissement se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante : débit du compte 1068 « Autres réserves » (émission d'un mandat au chapitre 040) par le crédit du compte 778 « Autres produits exceptionnels » (émission d'un titre au chapitre 042).

Article deux-. Sur le budget eau potable 2016, il est repris les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement reporté pour 235 203,78 €
- Excédent d'investissement reporté pour 741 338,95 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5 - Budgets 2016 de la commune

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 117 voix pour, 8 voix contre et 22 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. Les budgets primitifs 2016 qui s'équilibrent suivant la balance exposée ci-dessous, sont approuvés comme suit :

	Principal	Foyer Logement Bon Accueil	Maison d'Accueil Les Brains	Résidence St Christophe	Pôle social
Section de fonctionnement					
Dépenses	26 680 371,06 €	1 145 628,00 €	72 270,00 €	349 677,63 €	51 967,51 €
Recettes	26 680 371,06 €	1 145 628,00 €	72 270,00 €	349 677,63 €	51 967,51 €
Section d'investissement					
Dépenses	13 950 527,36 €	80 200,00 €	0,00 €	2 383,46 €	43 695,18 €
Recettes	16 185 162,94 €	626 585,20 €	0,00 €	2 383,46 €	43 695,18 €

	Lotissements	Maison J. Gracq	Locaux Commerciaux de Proximité	Insertion Alise Ateliers	Caisse des Ecoles
Section d'investissement					
Dépenses	3 777 328,19 €	4 000,00 €	15 300,00 €	131 210,96 €	16 254,38 €
Recettes	3 777 328,19 €	4 000,00 €	15 300,00 €	131 210,96 €	16 254,38 €
Section d'investissement					
Dépenses	4 275 913,37 €	1 056 800,37 €	332 514,09 €	274 839,28 €	4 504,80 €
Recettes	4 275 913,37 €	1 056 800,37 €	332 514,09 €	274 839,28 €	4 504,80 €

	Zones d'Activités	Bâtiments Relais	Photovoltaïque	
Section de fonctionnement				
Dépenses	1 434 526,63 €	47 284,00 €	28 644,00 €	
Recettes	1 434 526,63 €	47 284,00 €	28 644,00 €	
Section d'investissement				
Dépenses	3 000 075,12 €	30 700,00 €	3 975,75 €	
Recettes	3 000 075,12 €	80 018,70 €	25 775,00 €	

	SPANC	Eau	Assainissement
Section de fonctionnement			
Dépenses	36 489,95 €	878 377,41 €	2 730 600,46 €
Recettes	36 489,95 €	878 377,41 €	2 730 600,46 €
Section d'investissement			
Dépenses	0,00 €	828 632,58 €	3 835 978,28 €
Recettes	0,00 €	828 632,58 €	3 835 978,28 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6 - Affectation du résultat

Suite à l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015, il convient d'approuver l'affectation du résultat.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 127 voix, 3 voix contre et 17 abstentions,

DECIDE :

Article premier. L'affectation du résultat est approuvée comme suit :

	Principal	Foyer Logement Bon Accueil	Maison d'Accueil Les Brains	Résidence St Christophe	Pôle Social	Lotissements	Maison J. Gracq
002 : soldede l'affectation du résultat	6 437 871,06 €	465 027,61 €	12 480,76 €	0,00 €	0,00 €	1 650 712,51 €	0,00 €
1068 : affectation de résultat pour le résultat d'investissement	2 170 513,88 €				745,23 €		300,64 €

	Locaux Commerciaux de Proximité	Insertion Alise Ateliers	Caisse des Ecoles	Zones d'Activités	Bâtiments Relais	Photovoltaïque
002 : soldede l'affectation du résultat	0,00 €	0,00 €	2 017,10 €	0,00 €	0,00 €	17 144,00 €
1068 : affectation de résultat pour le résultat d'investissement	24 678,28 €		4 504,80 €			

	Eau Potable	Assainissement	SPANC
002 : soldede l'affectation du résultat		1 577 500,46 €	10 489,95 €
1068 : affectation de résultat pour le résultat d'investissement			

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7 - Fiscalité 2016

L'arrêté de création de la commune de Mauges-sur-Loire étant postérieur au 1^{er} octobre 2015, celle-ci doit délibérer sur les taux de la fiscalité économique bien que la compétence soit à Mauges Communauté.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1612-1, L 1612-2 et L 1612-4 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 14 mars 2016,

Après en avoir délibéré, à 128 voix pour, 10 voix contre et 9 abstentions

DECIDE :

Article premier-. Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition ménage par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

MAUGES-SUR-LOIRE	Taux		
	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâtie	Taxe Foncière Non Bâtie
BEAUSSE	22,91	22,56	53,93
BOTZ-EN-MAUGES	23,19	23,14	41,15
BOURGNEUF-EN-MAUGES	25,69	22,63	53,26
LA CHAPELLE-ST-FLORENT	24,85	22,31	55,83
LA POMMERAYE	20,75	19,07	45,59
LE MARILLAIS	25,20	22,28	58,80
LE MESNIL-EN-VALLEE	22,57	20,13	44,10
MONTJEAN-SUR-LOIRE	23,38	24,85	65,14
ST FLORENT-LE-VIEIL	19,40	20,35	40,50
ST LAURENT DE LA PLAINE	23,11	23,26	48,94
ST LAURENT DU MOTTAY	21,71	19,89	46,29

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article deux-. Le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2016 est fixé à l'identique de 2015 soit 19,83%.

Article trois-. Monsieur le Maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale ainsi qu'à Mauges communauté.

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

8 - Concours aux personnes morales de droit privé

Au sein de la liste des associations, le concours du Centre Social, de la maison Julien Gracq, l'OMS, l'OMC, dont le montant est supérieur à 23 000 €, est soumis à une obligation contractuelle,

conformément à la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et son Décret d'application n°2000-495 du 6 juin 2001.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°200-321 en date du 12 avril 2000,

Vu le décret d'application n°2000-495 en date du 6 juin 2001,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Sur proposition des conseils délégués de Beausse, Botz en mauges, Bourgneuf en Mauges, La Chapelle Saint Florent, Le Marillais, Le Mesnil en Vallée, Montjean sur Loire, La Pommeraye, Saint Florent le Vieil, Saint Laurent de la Plaine, Saint Laurent du Mottay,

Messieurs NEAU Michel, Allard Jean-François, JOLIVET Fabien, MALINGE Bernard, AUVRAY Dominique, GUERY Jean-Yves, DELANOUE Serge, BLOND Yves, PAQUEREAU Serge, WAGNER Eric, BELLANGER Jean-Claude, ROCHARD Bruno, GUEMARD Franck, JOLIVET Christophe, RETAILLEAU André, MAILLET Christian, BLAIN Pierre-Yves, LANTOINE François-Xavier, VAILLANT Denis, ONILLON Anthony, BENOIST Yannick, BECOT Ambroise, Mesdames LEBLANC Francesca, BLOUT Marion, MENARD Véronique, TURGIS Béatrice, BOUTERAON Marie-Thérèse, ABELARD Anne-Françoise, LIMOUSIN Françoise, RIMAJOU Colette, ROBERTON Corinne, GRASSET Céline, BESNARD Monique, ROUSSEAU Valérie, DUPIED Claudie, BERTRAND Marine, FILLON Françoise, BOISTAULT Anne, POUPARD Anne-Marie, BRACH Marina, PINEAU Danielle, BILLOT Gabrielle, COMMUNAL Sylvie, DUPAS Marie-Emmanuelle

Après en avoir délibéré à 85 voix pour, 5 voix contre et 13 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. Fixer le montant des concours financiers aux personnes morales de droit privé, selon les propositions et dans le respect des modalités, exposées ci-dessous.

BENEFICIAIRES	THEMATIQUE	MONTANT
	Anciens Combattants	555,00 €
Association ACPG AFN		100,00 €
UNC Bourgneuf en Mauges		400,00 €
UNC Le Marillais		55,00 €
	Culture	- €
Association AFLAM		3 500,00 €
Association OMC Harmonie OHLM		3 600,00 €
Atelier Histoire Locale		1 100,00 €
Bureau OMC		1 600,00 €
Comité de Jumelage		400,00 €
Couture OMC		100,00 €
Harmonie Montjeannaise		2 200,00 €
Le Rivage des Voix		10 000,00 €
Les 3 Coups		1 000,00 €
Les Z'arpêtes		15 000,00 €
Maison Julien Gracq		42 500,00 €
Office Municipal de la Culture		- €
OMC Libr'En Scènes		3 000,00 €
OMC Théâtre - La Pommeraye		2 800,00 €
Pom'art expo		340,00 €
Programmation culturelle		10 000,00 €
Regard sur le cinéma Européen		300,00 €
360° à l'Ouest		4 659,50 €
Terre de Lecture		600,00 €
Provision subvention :Théatrophone		3 000,00 €
	Economie	- €
Groupement des Commerçants Montjean sur Loire		4 500,00 €
Groupement des commerçants Saint Laurent de la Plain		400,00 €
Montjean sur Net		450,00 €
	Environnement - Agriculture	- €
AFDI Pays de la Loire		50,00 €

Association pour un appui technique à une agriculture militante APATAM		200,00 €
Association Syndicat Libre d'Irrigation		1 200,00 €
CUMA de la Loire		153,00 €
Groupeement des cultures de Montjean		1 200,00 €
FDGDON		2 450,00 €
Loire et Marine		1 000,00 €
J'aime la Loire propre		50,00 €
	Fêtes	- €
Animation Florentaise		2 830,00 €
Comité d'animation Socio-culturelle - St Laurent du Mottay		600,00 €
Comité des Fêtes - Beausse		1 800,00 €
Comité des Fêtes - Bourgneuf		1 500,00 €
Comité des Fêtes - le Mesnil		1 500,00 €
	Jeunesse	- €
Association les Loupiots		24 000,00 €
Association Les P'tits Loups		200,00 €
Association Pass'Agés		1 200,00 €
Montrevault sur Evre - Piste cyclable Le Fuilet		1 100,00 €
Familles Rurales Botz en Mauges		4 950,00 €
Familles Rurales La Pommeraye		8 500,00 €
l'Outil en main - Varades		1 021,50 €
OMC Ludothèque - La Pommeraye		2 300,00 €
	Pompiers	- €
Amicale des Sapeurs Pompiers St Florent		230,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Bourgneuf En Mauges		400,00 €
	Santé	- €
ADAPEI 49		175,00 €
ADMR de Vallons Fleuris		745,80 €
ADMR Les coteaux de la Thau		3 199,80 €
ADMR Loire Plaine et Mauges		2 514,00 €
Alcool Assistance Croix Départementale 49		223,00 €
Amicale des donneurs de sang - St Florent		405,00 €
Amicale des donneurs de sang Montjean		100,00 €
Association les Amis de la Santé		75,00 €
Association Au fil du Temps Maison de retraite - Le Marillais		3 225,00 €
Association Fraternité Chrétienne personnes Malades et Handicapés		75,00 €
Association des Personnes Malades et Handicapées (Trélazé)		100,00 €
EHPAD Le Havre Ligérien		1 524,00 €
France Alzheimer 49		50,00 €
La Croix d'Or 49		75,00 €
Ligue Nationale de la lutte contre le cancer d'Angers		70,00 €
Mouvement Vie Libre		50,00 €
Pas à Pas 49		2 000,00 €
	Scolaire	- €
AFORBAT 49		21,50 €
Saint Laurent s'active- Dessin peinture - Saint Laurent de la Plaine		300,00 €
Amicale Scolaire Ecole Publique - St Laurent de la Plaine		1 610,00 €
APE école du Petit Anjou - Bourgneuf		600,00 €
APE Ecole privée - St Laurent de la Plaine		3 312,00 €
APE Ecole Publique - La Pommeraye		3 588,00 €
APE - Orange Bleue		2 160,00 €
APEL Collège Cathelineau - St Florent		2 226,75 €
APEL Collège St Joseph - La Pommeraye		6 697,50 €
APEL Ecole Privée - La Pommeraye		7 540,00 €
APEL Ecole Privée - St Florent		2 531,00 €
APEL Ecole St Jean		1 000,00 €
APEL Ecole publique - Montjean		5 648,00 €
APEL Ecole Saint Laurent du Mottay		2 287,00 €
APEL Saint Symphorien - Montjean		5 824,00 €
Arbre de Noël - BEAUSSE		357,50 €
CLIS Chalennes		663,06 €

CLIS Beaupréau		450,00 €
Comité Ecole Privée - Boutouchère		596,00 €
Collège Maryse Bastié		350,00 €
Commune d'Ingrandes (RASED)		330,00 €
Coopérative scolaire		350,00 €
Ecole privée mixte - St Laurent du Mottay		38 661,00 €
Ecoles publiques extérieures à Botz en Mauges		400,00 €
Ecole publique Ingrandes		5 600,00 €
Ecole publique Saint Florent		4 000,00 €
Ecole publique Saint Georges		2 200,00 €
Ecole Saint Pierre		16,50 €
FSE Collège Anjou Bretagne - St Florent		1 091,00 €
FSE Ingrandes		86,00 €
Institut Rural des Mauges		82,50 €
Lycée Eriau - Ancenis		21,50 €
Lycée Robert d'Arbrissel - Chemillé		82,50 €
Lycée Technique Jeanne Delanoue - Cholet		87,50 €
MFR - Chalonnes		20,00 €
MFR - Chemillé		16,50 €
MFR - Craon		16,50 €
MFR - La Bonnauderie		130,50 €
MFR - St Barthélémy d'Anjou		16,50 €
MFR CFA - La Pommeraye		474,50 €
MFREO des Mauges		43,00 €
OGEC Convention école privée - St Laurent de la Plaine		69 363,52 €
OGEC - Botz en Mauges		42 448,00 €
OGEC La Boutouchère		25 430,00 €
OGEC Ecole Privée St Charles		102 270,00 €
OGEC Ecole Privée - La Chapelle		108 000,00 €
OGEC Ecole St Jean		82 042,00 €
OGEC Ecole St Joseph - Le Mesnil		78 793,00 €
OGEC Ecole St Symphorien - Le Mesnil		87 775,62 €
Restaurant scolaire privé Saint Florent		14 804,75 €
Restaurant scolaire privé La Boutouchère		2 000,00 €
Voyage linguistiques/class découv-familles 12 à 18 ans		70,00 €
	Seniors	- €
Club des Cheveux Blancs		70,00 €
L'Age d'Or		320,00 €
	Social	- €
Action Catholique des enfants		250,00 €
AFM Téléthon		150,00 €
AFR CLSH		4 500,00 €
Alinéa		8 095,00 €
les amis de la Blottière		600,00 €
Amis de la Maison de retraite		500,00 €
Association AEP		2 300,00 €
Association AEP St Laurent du Mottay		1 311,00 €
Association des paralysés de Cholet (APAHRC)		50,00 €
Association Conjointes survivants Veufs et veuves de Beaupreau		95,00 €
Association Conjointes survivants Veufs et veuves de Montjean		250,00 €
Association Familles Rurales - Le Mesnil en Vallée		7 300,00 €
Association Familles Rurales - Saint Laurent du Mottay		23 450,00 €
A.F.R de Saint Laurent du Mottay (aide restauration)		2 000,00 €
Association Paroisse St Dominique		130,00 €
Association Relais Assistantes Maternelles Beausse		300,00 €
Avenir des Jeunes		167 690,00 €
Banque Alimentaire - Cholet		100,00 €
CCAS - Montjean		3 700,00 €
CCAS - St Laurent de la Plaine		3 500,00 €
Centre Social Val'Mauges		411 273,00 €
Chemin de l'espoir		28,00 €
Comité d'Aide et d'Accueil - St Laurent de la Plaine		250,00 €
Comité d'Entraide des Actions Humanitaires		2 500,00 €
Département 49 FSL		730,00 €

Foyer des jeunes - Le Marillais		400,00 €
Foyer des jeunes - St Laurent du Mottay		400,00 €
Foyer RAM - La Chapelle		150,00 €
Haïti Partage		100,00 €
les Restos du Cœur		1 792,00 €
Planning Familial		500,00 €
Sainte Madeleine		11 600,00 €
Secours Catholique		700,00 €
Solidarité Paysans Maine et Loire		75,00 €
Trans'pom Solidaires		1 632,80 €
	Sport	- €
Saint Laurent s'active - Danse - Saint Laurent de la Plaine		450,00 €
Saint Laurent s'active - Gym - Saint Laurent de la Plaine		300,00 €
ASEC Athlétisme		600,00 €
Association BETHANIE		300,00 €
Association Gymnastique ESB		220,00 €
Association Gymnique sportive		464,00 €
Association Mesnil Jeunes		2 000,00 €
Association Myosotis Gym		2 500,00 €
Association Pomjeannais Jeanne d'Arc Football		2 800,00 €
Association Pomjeannais Basket Club		2 800,00 €
Tennis club Pomjeannais Tennis		800,00 €
Association Pomjeannais Tennis de Table		1 600,00 €
Association Société de Chasse Beausse		150,00 €
Association Tennis Club Botz-Chaudron		625,00 €
Basket Botz - La Chapelle		3 878,00 €
Entente des Mauges-Sport adapté-Beaupréau		75,00 €
La Bonne Entente		150,00 €
Club Montjean Natation		1 000,00 €
Comité Organisation Cholet Pays de Loire		350,00 €
Ecole Omnisports - La Pommeraye Montjean		600,00 €
Espérance Basket		6 750,00 €
Espérance Tir		1 400,00 €
FC Mesnillaurentais		3 974,00 €
Foot Ste Christine/Bourgneuf		150,00 €
les Feux Follets - St Florent		84,00 €
Football Club Bout' Loire et Evre		9 516,00 €
Je cours pour ma forme		295,00 €
Judo Club des Mauges		218,00 €
OMS Pom's Sports		24 400,00 €
Moto Club les Aigles Noirs		1 620,00 €
Pommeraye Sport Auto		3 800,00 €
RMCB Football		700,00 €
Tennis Club Montglonnais		1 200,00 €
Tennis de table Le Marillais		150,00 €
	Tourisme - Patrimoine	- €
Association les Vieux Métiers de Beausse		700,00 €
Association Montjean Port de Loire		93 150,00 €
Association pour la Protection des sites et monuments de Montjean		700,00 €
Association Un village Un moulin		24 500,00 €
Musée des vieux métiers		9 002,00 €
Musée de St Florent		6 000,00 €
	Divers	- €
Association Saint Laurent de France		314,80 €
Au-delà des clichés		500,00 €
Provisions de subventions		11 352,14 €
Foyer Capello Florentais - Chantier de jeune - Foyer des Jeunes		500,00 €
Fondation de France		100,00 €
Foyer des jeunes - St Florent		500,00 €
Saint Laurent s'active "Petites Vacances"		750,00 €
Ville Enfant		1 000,00 €
TOTAL		1 782 910,54 €

Article deux- Les conventions financières à conclure au titre de l'exercice 2016 avec l'Association Centre-Social Val'Mauges, l'OMS, l'OMC, la Maison Julien Gracq sont approuvées.

Article trois- Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions mentionnées à l'article deux.

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

9 – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières : Exercice 2015

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 131 voix pour, 3 voix contre et 14 abstentions,

DECIDE :

Article premier- Le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par les communes déléguées et la communauté de communes pendant l'exercice budgétaire de l'année 2015 est approuvé tel qu'annexé.

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

EXERCICE 2015

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de services publics et de la circulaire interministérielle du 12 février 1996 n° FPP/A/96/10025/C concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

I - COMMUNE DELEGUEE DE BEAUSSE - NEANT

II - COMMUNE DELEGUEE DE BOTZ EN MAUGES

A - ACQUISITIONS

1. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 0291

Acquisition de la parcelle cadastrée C 0291, d'une superficie totale de 192 m², auprès de M. et Mme Robert BOT, au prix de 3 € le m², soit un total de 577 €.

Délibération du 10 novembre 2015 – acte signé le 19 février 2016

B – CESSIONS - NEANT

III - COMMUNE DELEGUEE DE BOURGNEUF EN MAUGES

A – ACQUISITIONS

1. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE D 1396

Acquisition, en vue de la réalisation d'un lotissement, de la parcelle cadastrée D 1396, d'une superficie totale de 8 758 m², auprès des consorts BOSSEAU, au prix de 28 422,40 €.

Délibération du 16 avril 2015 – acte signé le 25 septembre 2015

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE D 1394

Acquisition, en vue de la réalisation d'un lotissement, de la parcelle cadastrée D 1394, d'une superficie totale de 3 846 m², auprès des consorts DENECHAU, au prix de 10 768 €.

Délibération du 16 avril 2015 – acte signé le 25 septembre 2015

3. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRE D 900

Acquisition de l'immeuble cadastré D 900 (annexe école), d'une superficie totale de 29 m², auprès de l'APE, au prix de 1 000€.

Délibération du 15 mai 2015 – acte signé le 4 décembre 2015.

B – CESSIONS NEANT

IV - COMMUNE DELEGUEE DE LA CHAPELLE SAINT FLORENT

A – ACQUISITIONS

1. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AB 421 ET AB 424p

Acquisition en vue de la réalisation d'un chemin piétonnier, des parcelles cadastrées AB 421 et AB 424p, auprès de Monsieur et Madame Michel BIRE, au prix forfaitaire de 1€.

Délibération du 13 octobre 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 1434

Acquisition en vue de la réalisation d'un élargissement de voie, de la parcelle cadastrée AB 1434, d'une superficie totale de 48 m², auprès de l'EURL Garage du Moulin, au prix de 1 €.

Délibération du 10 février 2015 – acte signé le 3 août 2015.

B – CESSIONS - NEANT

V - COMMUNE DELEGUEE DU MARILLAIS - NEANT

VI - COMMUNE DELEGUEE DU MESNIL EN VALLEE

A – ACQUISITIONS

1. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 620

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, de la parcelle cadastrée C 620, d'une superficie totale de 5 m², auprès de Monsieur Henri BORE, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 30 €.

Délibération du 12 mai 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 789

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, de la parcelle cadastrée C 789, d'une superficie totale de 17 m², auprès de Monsieur Jack MASSACRY, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 102 €.

Délibération du 12 mai 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

3. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AC 316 ET AC 321

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, des parcelles cadastrées AC 316 et AC 321, d'une superficie totale de 164 m², auprès de Madame Marie-Thérèse AVRILLAULT, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 984 €.

Délibération du 12 mai 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

4. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES C 845 ET C 847

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, des parcelles cadastrées C 845 et C 847, d'une superficie totale de 77 m², auprès de Monsieur Thierry MESNARD, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 462 €.

Délibération du 5 février 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

5. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 849

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, de la parcelle cadastrée C 849, d'une superficie totale de 55 m², auprès de Monsieur Bernard BORE, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 330 €.

Délibération du 5 février 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

6. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 851

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, de la parcelle cadastrée C 851, d'une superficie totale de 100 m², auprès de Madame Marie BORE, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 100 €.

Délibération du 5 février 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

7. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 853

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, de la parcelle cadastrée C 853, d'une superficie totale de 6 m², auprès de Monsieur Joseph BOURGET, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 36 €.

Délibération du 5 février 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

8. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES C 855 ET C 858

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, des la parcelle cadastrée C 855 et C 858, d'une superficie totale de 29 m², auprès de Monsieur Pascal MAFFRAY, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 174 €.

Délibération du 5 février 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

9. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 862

Acquisition en vue d'une régularisation d'emprise de voirie, de la parcelle cadastrée C 862, d'une superficie totale de 69 m², auprès de Monsieur Philippe BOINEAU, au prix forfaitaire de 6 € le m², soit un total de 414 €.

Délibération du 5 février 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

B – CESSIONS NEANT

VII - COMMUNE DELEGUEE DE MONTJEAN SUR LOIRE

A – ACQUISITIONS

1. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AL 554 ET AL 556

Acquisition des parcelles cadastrées AL 554 et AL 556, d'une superficie totale de 375 m², auprès de BOMPAS-MOUTEL, au prix forfaitaire de 4 500 €.

Délibération du 13 novembre 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

B – CESSIONS

1. CESSION D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES ZC 289 ET ZC 291

. Cession d'une partie des parcelles cadastrées ZC 289 et ZC 291, au prix de 50 €

Délibération du 19 mai 2015. Acte non signé au 31 décembre 2015.

III - COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAYE

A – ACQUISITIONS

1. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD 17 ET AD 232

Acquisition en vue de la réalisation d'un lotissement, des parcelles cadastrées AD 17 et AD 232, d'une superficie totale de 27 522 m², auprès de la Congrégation des sœurs de la Providence, au prix forfaitaire de 7,80 € le m².

Délibération du 7 juillet 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

3. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES B 1142 ET B 1143

Acquisition en vue de la réalisation d'un poste de relèvement de réseau d'assainissement, des parcelles cadastrées B 1142 et B 1143, d'une superficie totale de 165 m², situées au village des Pressoirs, auprès de M. et Mme Matthieu AVRIL, au prix de 100 €.

Délibération du 9 novembre 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015.

B – CESSIONS

1. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 115

. Cession à la société SUD LOIRE SERVICES, au prix de 7 € le m², de la parcelle cadastrée AB 115.

Délibération du 30 mars 2015. Acte non signé au 31 décembre 2015.

IX - COMMUNE DELEGUEE DE SAINT FLORENT LE VIEIL

A – ACQUISITIONS NEANT

B – CESSIONS

1. CESSION DE LOTS DU LOTISSEMENT « QUARTIER DU TERTRE »

. Cession du lot 51 d'une superficie de 406 m² à Mme J ETOURNEUX, au prix de 58,53 € le m², soit 23763,18HT (28322,56 TTC). Délibération du 9 février 2015.

. Cession du lot 23 d'une superficie de 420 m² à Mr F Allard et Mme S Hérou, au prix de 58,53 € le m², soit 24582,60HT (29299,20 TTC). Délibération du 9 février 2015.

. Cession du lot 56 d'une superficie de 412 m² à Mr et Mme Gosnier, au prix de 58,53 € le m², soit 24114,36HT (28742,12 TTC). Délibération du 9 mars 2015.

2. CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AA 321

. Cession à Mme E MASSOL de la maison située 4 rue Saint Maurille, cadastrée AA 321, au prix de 86 000 €.

Délibération du 11 mai 2015.

3. CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AB 0136

. Cession à M. A BOISSON du bâtiment situé rue J Cathelineau, cadastré AB 0136, au prix de 7 500 €

Délibération du 8 juin 2015.

4. CESSION DU LOT 19 DU LOTISSEMENT « CROIX DU THEIL »

. Cession du lot 19 d'une superficie de 836 m² à Mr M Gilbert et Mme C Guineux, au prix de 33,44 € le m², soit 27 955,85HT (33 264,45TTC). Délibération du 8 juin 2015.

5. CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AH 0343 et AH 0344

. Cession à l'étude de Maîtres Thébaud et Arrondel d'une partie du bâtiment situé 7 route du Marillais, cadastré AH 0343 et AH 0344, au prix de 125 000 €. Délibération du 14 septembre 2015.

6. CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AH 0343

. Cession à la société AARHUS d'une partie du bâtiment situé 7 route du Marillais, cadastré AH 0343, au prix de 9 000 €. Délibération du 26 octobre 2015.

7. CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AH 0363 ET AH 364

. Cession à M. P ALLOYER du garage cadastré AH 364, au prix de 5 000 €. Délibération du 10 décembre 2015.

8. CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AH 0363 ET AH 364 ET AH 0081

. Cession à M. P LAUBIGNAT du garage cadastré AH 364 et AH 0081, au prix de 60 000 €. Délibération du 10 décembre 2015.

9. CESSION DU CHEMIN CADASTRE AD 0045

. Cession à M. J CORABOEUF du chemin cadastré AD 0045, au prix de 1 €. Délibération du 10 décembre 2015.

10. CESSION DU TERRAIN CADASTRE AH 95 ET AH 96

. Cession à la SCI ESPACE PRO du terrain cadastré AH 95 et AH 96, au prix de 1 000 €. *Délibération du 10 décembre 2015.*

X - COMMUNE DELEGUEE DE SAINT LAURENT DE LA PLAINE - NEANT

XI - COMMUNE DELEGUEE DE SAINT LAURENT DU MOTTAY - NEANT

XII – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE DE SAINT FLORENT LE VIEIL

A – ACQUISITIONS

1. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD 17 ET AD 232

Acquisition en vue de la réalisation d'un lotissement, des parcelles cadastrées AD 17 et AD 232, d'une superficie totale de 27 522 m², auprès de la Congrégation des sœurs de la Providence, au prix forfaitaire de 7,80 € le m².

Délibération du 7 juillet 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

B – CESSIONS

1. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AN 199 – Zone d'activités des Ouches -commune déléguée de Montjean sur Loire

. Cession à la société SIMON CUISIN'ELEC, au prix de 11,96 € TTC le m², de la parcelle cadastrée AN 199 d'une surface de 1 808 m²

Délibération du 31 août 2015. Acte non signé au 31 décembre 2015.

2 CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AN 211– Zone d'activités des Ouches -commune déléguée de Montjean sur Loire

Cession à la société SARL FACON, au prix de 11,96 € TTC le m², de la parcelle cadastrée AN 211 d'une surface de 1423 m².

Délibération du 7 décembre 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

3 CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE H 1544p– Zone d'activités du tranchet -commune déléguée de La Pommeraye

Cession à la société AFVL, au prix de 9,57 € TTC le m², de la parcelle cadastrée H1544p d'une surface de 4128 m².

Délibération du 7 décembre 2015 – acte non signé au 31 décembre 2015

10 - Création et composition de la commission d'attribution des places de crèches

La commune est gestionnaire de deux multi-accueils petite enfance de 18 places chacun (La Galipette à Saint Florent le Vieil et Pom d'Api à La Pommeraye). L'offre d'accueil régulier en crèche nécessite un arbitrage qui est réalisé par une commission d'attribution des places de crèches selon des critères établis dans le projet social des multi-accueils.

Vu la proposition de la commission enfance-jeunesse,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré à 134 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions,

DECIDE :

Article premier- La création d'une commission d'attribution des places de crèches est approuvée.

Article deux- Elle est composée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Claudie THIBAUT	Sylvie GUILLEMOT
Anne BOISTAULT	Elise PALAU-BENLHASSEN
Stéphanie LETOURNEAU	Jean-François BRIAND
Eric WAGNER	Véronique MENARD

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

11 - Commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil : Effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public –travaux complémentaires

Dans le cadre de l'effacement des réseaux Avenue de l'Europe, il est prévu des travaux complémentaires Rue de la Bergerie.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Florent-le-Vieil,

Après en avoir délibéré à 115 voix pour, 19 voix contre et 13 abstentions,

DECIDE :

Article premier- Le versement d'un fonds de concours de 30% au profit du SIEMML est approuvé pour l'opération d'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public Avenue de l'Europe (Rue de la Bergerie – travaux complémentaires)

- Montant de l'opération : 12 446,25 € HT
- Taux du fonds de concours : 30%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 3 733,88 € HT

Précise que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 16 juin 2015.

Article deux- Le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le comptable de la commune de Mauges-sur-Loire, le président du SIEMML sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

12 - Commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges : versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations d'extension de l'éclairage public

Dans le cadre des travaux sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges pour la périscolaire sur le bâtiment du Petit Anjou dont les travaux démarrent le 18 avril 2016, il convient de réaliser une extension de l'éclairage public.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré à 134 voix pour, 7 voix contre et 7 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. Un fonds de concours de 75% est versé au profit du SIEML pour l'opération suivante : extension de l'éclairage public Espace du petit Anjou sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges

- Montant de la dépense : 7005,39 € HT
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 5 254,05 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10 novembre 2015.

Article deux-. Le Maire de la commune, le comptable de la commune, le Président du SIEML sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

13 - Convention portant sur la gestion du camping « EcoLoire » entre la commune de Mauges-sur-Loire et la commune de Loireauxence

Le camping EcoLoire est situé sur l'île batailleuse, sur la commune de Varades, commune déléguée de Loireauxence. Ce camping - classé 2 étoiles - appartient à la commune de Mauges-sur-Loire (foncier et bâtiments) et a fait l'objet, tout au long de son histoire, soit d'une régie municipale soit d'une délégation de service public. Entre 2013 et 2015, la gestion a été déléguée à la société Espace Récréa, cette collaboration s'étant achevée en avril 2015. Pour la saison 2015, les communes de Saint-Florent-le-Vieil et de Varades ont souhaité reprendre cette gestion afin de relancer le projet touristique du camping, idéalement situé sur une île de Loire. Des opérations ont été menées afin d'améliorer la qualité du camping (aire pour camping-car, jeux pour enfants), ainsi que sa visibilité (création d'un logo, signalétique depuis les bourgs, brochure d'information).

La création des communes nouvelles de Mauges-sur-Loire et de Loireauxence est intervenue respectivement le 15 décembre 2015 et le 1^{er} janvier 2016. Les deux communes nouvelles souhaitent maintenir la dynamique issue du partenariat entre les deux communes déléguées, et la présente convention décrit les modalités du partenariat pour la saison 2016.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 117 voix pour, 18 voix contre et 12 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. Le principe de la convention portant sur la gestion du camping « EcoLoire » entre la commune de Mauges-sur-Loire et la commune de Loireauxence est approuvé.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

14 - Passage d'une convention avec l'Association Nationale pour les Chèques Vacances

Le camping municipal Ecoleire est géré en régie par la commune de Mauges-sur-Loire depuis 2015. Sur l'année 2015, première année de gestion en régie du camping, les campeurs pouvaient s'acquitter de leurs droits d'emplacement soit par paiement en espèces, soit par chèque bancaire.

Lors de la saison 2015, de nombreux campeurs ont souhaité s'acquitter de leurs droits d'emplacement en utilisant des chèques vacances.

Ce moyen de paiement ne pouvait être accepté, du fait que la commune n'avait pas contractualisé avec l'organisme qui gère ce titre de paiement : l'Association Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Afin de développer son attractivité et pour permettre l'usage de ce moyen de paiement, il est proposé d'établir une convention entre la commune de Mauges-sur-Loire et l'ANCV.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 139 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. La convention avec l'Association Nationale des Chèques Vacances est approuvée.

Article deux-. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à ce conventionnement.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

15 - Tarifs camping Ecoleire

La commission tourisme s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur ces tarifs et propose pour la saison 2016 une grille tarifaire totalement refondée.

Trois principes ont guidé la réalisation de ces tarifs :

- Meilleure lisibilité de l'offre avec davantage de tarifs forfaitaires
- Tarifications supplémentaires pour des services (bivouac sur pilotis, garage mort, sèche-linge, ...)
- Légère augmentation des tarifs pour tenir compte des investissements réalisés et pour être en cohérence avec les offres d'hébergement similaires à proximité (La Pommeraye / Ingrandes / Oudon).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 135 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. La grille tarifaire pour les droits d'emplacement et les services du camping est approuvée comme suit :

	1 nuit	nuit supplémentaire	semaine	mois
Nos tout compris				
Forfait Loire à Vélo Solo <i>1 emplacement + 1 adulte</i>	6,00 €	5,00 €		
Forfait Loire à Vélo Duo <i>1 emplacement + 2 adultes</i>	10,00 €	8,00 €		

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire à un accroissement saisonnier d'activité

(en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

1 - Monsieur le Maire propose de recruter du personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement des piscines situées sur St Florent le Vieil, Montjean sur Loire et La Pommeraye.

2 - Monsieur le Maire propose de recruter du personnel saisonnier pour l'ouverture de la période estivale du Camping municipal de St Florent le Vieil,

3 - Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir un renfort au service Espaces Verts de la commune déléguée de La Pommeraye.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,

Après en avoir délibéré à 132 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions,

DECIDE :

Article premier- La création des postes saisonniers suivants est approuvée :

- **Pour la piscine de La Pommeraye**
 - 2 maître-nageur pour la période du 17 mai au 28 août 2016 à temps non complet en mai et juin (soit 15/35^{ème}) et à temps complet en juillet et août sur le grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.
 - 2 agents d'accueil et d'entretien à la piscine pour la période du 17 mai au 28 août 2016 à temps non complet (soit 22/35^{ème}) sur le grade d'Adjoint technique de 2^{nde} classe.
- **Pour la piscine de St Florent le Vieil**
 - Un maître-nageur pour la période du 8 juin au 31 août à temps complet sur le grade de d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.
 - Un surveillant de baignade (titulaire du BNSSA au minimum) à temps non complet (soit 3.50 h par jour d'ouverture) le 11/12 juin, 18/19 juin et 25/26 juin et le 2/3 juillet et du 6 juillet au 31 août 2016 à temps complet sur le grade d'opérateur Territorial des Activités Physiques.
 - 1 agent d'entretien à temps non complet (24/35^{ème}) du 30 mai au 2 septembre 2016 sur le grade d'Adjoint Technique de 2^{nde} classe.
 - 1 agent d'accueil le 11/12 juin, 18/19 juin, 25/26 juin, 2/3 juillet à temps non complet (soit 3.50 h par jour d'ouverture) et du 6 juillet au 31 août 2016 à temps complet sur le grade d'Adjoint technique de 2^{nde} classe.
- **Pour la piscine de Montjean sur Loire**

- 2 agents d'accueil à temps non complet (soit 17.50/35^{ème}) du 21 mai au 6 juillet et du 6 juillet au 28 août 2016 à temps complet sur le grade de d'Adjoint technique de 2^{nde} classe.
 - 2 agents d'entretien à temps complet du 21 mai au 28 août 2016 sur le grade de d'Adjoint Technique de 2^{nde} classe.
 - Un maître-nageur pour la période du 21 mai au 28 août 2016 à temps complet sur le grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.
 - Un surveillant de baignade (titulaire du BNSSA au minimum) du 21 mai au 28 août 2016 à temps non complet (soit 25.50/35^{ème}) sur le grade d'Opérateur Territorial des Activités Physiques.
- **Pour le camping Ecoloire**
- Un Responsable de camping à temps non complet, à raison de 25.60 heures par semaine pour la période du 2 mai au 30 septembre 2016 sur le grade d'Adjoint administratif de 2^{nde} classe.
 - Un agent d'accueil à temps non complet, à raison de 16.90 heures par semaine pour la période du 16 mai au 16 septembre 2016 sur le grade d'adjoint technique de 2^{nde} classe.
 - Un agent technique à temps non complet, à raison de 14.50 heures par semaine pour la période du 2 mai au 20 septembre 2016 sur le grade d'adjoint technique de 2^{nde} classe.
- **Pour les espaces verts sur la commune déléguée de La Pommeraye**
- La création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{nde} classe à temps complet du 4 au 29 juillet 2016

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 - Création d'un poste Agent Territorial spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire explique qu'un agent du service scolaire, nommé actuellement sur le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, a passé avec succès les épreuves du concours d'Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles.

Le Conseil municipal,

Considérant les compétences de cet agent pour assumer les fonctions d'ATSEM,

Après en avoir délibéré à 130 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. La création d'un emploi d'Agent Territorial spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet (soit 32.97/35^{ème}) et ce à compter du 1^{er} mai 2016 est approuvée.

Article deux-. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AGENT TITULAIRE
COMMUNE MAUGES-SUR-LOIRE**

EMPLOIS FONCTIONNELS

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Directeur général des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	1,00	35,00
Directeur général adjoints des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	3,00	35,00

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux	Attaché principal	2,00	35,00
	Attaché	9,00	35,00
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	4,00	35,00
	Rédacteur	4,00	35,00
Adjoints territoriaux administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2,00	35,00
		1,00	32,00
		1,00	31,50
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	6,00	35,00
		Adjoint administratif de 1ère classe	5,00
	1,00		17,50
	Adjoint administratif de 2ème classe	10,00	35,00
		1,00	10,50
		1,00	24,00
		1,00	17,50

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Animateurs territoriaux	Animateur	1,00	35,00
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation de 2ème classe	4,00	35,00
		1,00	21,00
		1,00	21,00
		1,00	7,61
		1,00	8,56
		1,00	7,62
		1,00	4,57
		1,00	12,00
		1,00	30,37
		1,00	8,00
		1,00	31,52

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation	1,00	35,00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant principal de 1ère classe	1,00	35,00
Adjoint territoriaux du patrimoine	Ajoint du patrimoine principal de 2ème classe	2,00	35,00
	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	1,00	35,00
	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1,00	28,00
		1,00	32,00
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1,00	16,00/16ème
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant principal de 1ère classe	1,00	20,00/20ème
		1,00	7,00/20ème
		1,00	14,00/20ème
		1,00	6,50/20ème
		1,00	8,50/20ème

FILIERE SOCIALE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1,00	28,00
Agents sociaux territoriaux	Agent social de 1ère classe	1,00	20,95
		1,00	17,40
	Agent social de 2ème classe	1,00	35,00
		1,00	28,00
		1,00	27,00
		1,00	17,50
		1,00	22,50
		1,00	30,00
		1,00	28,00
1,00	20,95		
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe	1,00	30,93
	ATSEM principal de 2ème classe	3,00	28,00
	ATSEM de 1ère classe	1,00	32,97
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	1,00	35,00

FILIERE SPORTIVE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1ère classe	3,00	35,00
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Aide-opérateur	1,00	17,50

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	2,00	35,00	
	Technicien principal 2ème classe	1,00	35,00	
	Technicien	1,00	35,00	
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	5,00	5,00	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	13,00	35,00	
		1,00	31,25	
		2,00	30,00	
		1,00	30,78	
		1,00	32,67	
	Adjoint technique de 1ère classe	3,00	35,00	
		1,00	32,97	
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2ème classe	16,00	35,00
			1,00	25,97
			1,00	20,17
			1,00	23,90
			1,00	20,00
			1,00	3,53
			2,00	29,00
			1,00	18,58
			1,00	28,00
			1,00	11,00
			1,00	31,50
			1,00	15,08
			1,00	4,58
			1,00	13,07
			1,00	13,00
			2,00	5,49
			1,00	33,00
			1,00	25,00
			1,00	8,43
			1,00	26,61
			2,00	27,00
			1,00	24,24
			1,00	34,00
			1,00	7,97
1,00			27,75	
1,00			5,33	
1,00			17,50	
1,00	15,00			
1,00	25,17			
1,00	18,92			
1,00	13,12			
1,00	17,75			
1,00	14,90			
1,00	16,45			
1,00	11,67			
1,00	27,83			
1,00	2,00			

Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	2,00	35,00
	Agent de maîtrise	7,00	35,00
		1,00	30,67
		1,00	26,72

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

18 - Création d'un poste d'Attaché Territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents dans le cadre de la promotion interne.

Il propose ainsi de créer un poste d'Attaché Territorial à temps complet. L'agent actuellement sur le poste de rédacteur sera placé en position de détachement sur le poste d'attaché territorial.

Le Conseil municipal,

Considérant la liste d'aptitude rendue par la Commission Administrative Paritaire du 22 mars 2016,
Considérant que les missions et fonctions assumées par l'agent justifie la création d'un poste d'Attaché Territorial,

Après en avoir délibéré à 115 voix pour, 19 voix contre et 13 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. La création d'un emploi d'Attaché territorial à temps complet et ce à compter du 1^{er} mai 2016 est approuvée.

Article deux-. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AGENT TITULAIRE
COMMUNE MAUGES-SUR-LOIRE**

EMPLOIS FONCTIONNELS

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Directeur général des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	1,00	35,00
Directeur général adjoints des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	3,00	35,00

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux	Attaché principal	2,00	35,00
	Attaché	9,00	35,00
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	4,00	35,00
	Rédacteur	4,00	35,00
Adjoints territoriaux administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2,00	35,00
		1,00	32,00
		1,00	31,50
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	6,00	35,00
	Adjoint administratif de 1ère classe	5,00	35,00
		1,00	17,50
	Adjoint administratif de 2ème classe	10,00	35,00
		1,00	10,50
		1,00	24,00
		1,00	17,50

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Animateurs territoriaux	Animateur	1,00	35,00
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation de 2ème classe	4,00	35,00
		1,00	21,00
		1,00	21,00
		1,00	7,61
		1,00	8,56
		1,00	7,62
		1,00	4,57
		1,00	12,00
		1,00	30,37
		1,00	8,00
		1,00	31,52

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation	1,00	35,00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant principal de 1ère classe	1,00	35,00
Adjointes territoriales du patrimoine	Ajoint du patrimoine principal de 2ème classe	2,00	35,00
	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	1,00	35,00
	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1,00	28,00
		1,00	32,00
1,00	15,00		
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1,00	16,00/16ème
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant principal de 1ère classe	1,00	20,00/20ème
		1,00	7,00/20ème
		1,00	14,00/20ème
		1,00	6,50/20ème
1,00	8,50/20ème		

FILIERE SOCIALE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1,00	28,00
Agents sociaux territoriaux	Agent social de 1ère classe	1,00	20,95
		1,00	17,40
	Agent social de 2ème classe	1,00	35,00
		1,00	28,00
		1,00	27,00
		1,00	17,50
		1,00	22,50
		1,00	30,00
		1,00	28,00
1,00	20,95		
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe	1,00	30,93
	ATSEM principal de 2ème classe	3,00	28,00
	ATSEM de 1ère classe	1,00	32,97
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	1,00	35,00

FILIERE SPORTIVE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1ère classe	3,00	35,00
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Aide-opérateur	1,00	17,50

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	2,00	35,00	
	Technicien principal 2ème classe	1,00	35,00	
	Technicien	1,00	35,00	
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	5,00	5,00	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	13,00	35,00	
		1,00	31,25	
		2,00	30,00	
		1,00	30,78	
		1,00	32,67	
	Adjoint technique de 1ère classe	3,00	35,00	
		1,00	32,97	
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2ème classe	16,00	35,00
			1,00	25,97
			1,00	20,17
			1,00	23,90
			1,00	20,00
			1,00	3,53
			2,00	29,00
			1,00	18,58
			1,00	28,00
			1,00	11,00
			1,00	31,50
			1,00	15,08
			1,00	4,58
			1,00	13,07
			1,00	13,00
			2,00	5,49
			1,00	33,00
			1,00	25,00
			1,00	8,43
			1,00	26,61
			2,00	27,00
			1,00	24,24
			1,00	34,00
			1,00	7,97
			1,00	27,75
1,00			5,33	
1,00			17,50	
1,00	15,00			
1,00	25,17			
1,00	18,92			
1,00	13,12			
1,00	17,75			
1,00	14,90			
1,00	16,45			
1,00	11,67			
1,00	27,83			
1,00	2,00			

Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	2,00	35,00
	Agent de maîtrise	7,00	35,00
		1,00	30,67
		1,00	26,72

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

19 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

1 - Monsieur le Maire précise que pour assurer la continuité de service à la Résidence « Bon Accueil », il convient de former un agent permanent sur les fonctions de Aide-cuisinier. Pour ce faire, il propose de recruter un agent sur une période d'un mois (soit du 2 mai au 31 mai 2016) à temps complet ; période nécessaire à la formation de l'agent permanent.

2 - Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir un renfort au service Comptabilité afin de résorber au plus vite le délai de traitement des factures.

3 - Monsieur le Maire explique que sur la période du 1^{er} septembre 2015 au 15 avril 2016, 2 animateurs assuraient l'animation des TAP sur la Commune déléguée de la Chapelle Saint Florent. Ils intervenaient dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée avec l'Association du Moulin de l'Epinay. A compter du 18 avril 2016, il est nécessaire de recruter 2 agents à temps non complet (soit 3.50 h/semaine) pour assurer les fonctions d'animateurs au sein des activités TAP ; et ce jusqu'au 4 juillet 2016. De plus, compte tenu du positionnement de la Responsable des structures Enfance, qui assurait elle-même les activités TAP, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder au recrutement d'un agent à raison de 3.50 h/semaine.

4 - Monsieur le Maire explique que les demandes de places au Multi-accueil de St Florent le Vieil nécessitent de maintenir le poste qui arrive à échéance au 15 mai 2016.

5 - Monsieur le Maire précise qu'un agent d'accueil de la Commune déléguée de Montjean sur Loire quitte son poste au 22 avril 2016. Pour assurer une période de transition, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps non complet (soit 32/35^{ème}) du 18/04/2016 au 22/04/2016.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,

Après en avoir délibéré à 123 voix pour, 10 voix contre et 14 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. La création des postes suivants, est approuvée :

- **Pour le foyer logement Bon Accueil à La Pommeraye**

- la création d'un poste d'Adjoint technique de 2nde classe à temps complet du 2 mai au 31 mai 2016.

- **Pour le service comptabilité**
- la création d'un poste d'Adjoint administratif de 2nde classe ou de Rédacteur territorial à temps complet du 1^{er} mai au 30 septembre 2016
- **Pour les TAP de la commune déléguée de La Chapelle Saint Florent :**
- la création de 3 postes d'Adjoint d'animation de 2nde classe à temps non complet (3.50h/semaine)
- **Pour le multi-accueil La Galipette à Saint Florent le Vieil**
- la création d'un poste d'Agent Social de 2nde classe à temps non complet (soit 23/35^{ème}) à compter du 16 mai 2016 pour une durée de 6 mois.
- **Pour le service accueil du public sur la commune déléguée de Montjean sur Loire**
- la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2nde classe à temps non complet (32/35^{ème}) du 18 avril 2016 au 22 avril 2016.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

20 - Tarifs repas des aînés – Commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil

La Commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil organise traditionnellement un repas à destination des habitants âgés de 70 ans et plus.

Il convient d'approuver les tarifs appliqués pour ce repas.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 115 voix pour, 13 voix contre et 19 abstentions,

DECIDE :

Article premier-. Les tarifs du repas des aînés de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil sont approuvés comme suit :

- Habitants de la commune déléguée âgés de plus de 70 ans et leur conjoint : 3€ de participation aux frais du repas / personne
- Membres du Comité social et du Conseil Municipal délégué de Saint-Florent-le-Vieil : 3€ par personne
- Conjoints des membres du Comité social et du Conseil Municipal délégué de Saint-Florent-le-Vieil : 25€ par personne

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

21 - Commune déléguée de Montjean sur Loire : fixation du tarif de cession d'un terrain

La commune de Mauges-sur-Loire est propriétaire du lot numéro 1 au sein du lotissement Montauban sur la commune déléguée de Montjean sur Loire. Dans le cadre de la commercialisation de cette parcelle dont le prix était fixé à 70 150 €, elle souhaite diminuer le tarif de cession et le fixer à 65 000 €.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal de Montjean sur Loire en date du 28 septembre 2012,

Après en avoir délibéré à 127 voix pour, 10 voix contre et 10 abstentions,

DECIDE :

Article premier- Le prix de cession du lot 1 dans le lotissement Montauban est fixé à 65 000 €.

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**22 - Commune déléguée de Montjean sur Loire, Zone d'activités des Ouches :
cession de la parcelle AN 199**

Dans le cadre de la compétence « Développement économique », Mauges Communauté commercialise les espaces fonciers des zones d'activités économiques. Il lui revient ainsi d'assurer les transactions correspondantes avec les acteurs économiques. Afin d'assurer la transaction de parcelles situées commune de Mauges-sur-Loire (commune déléguée de Montjean sur Loire), zone d'activités des Ouches, cadastrées Section AN199, pour une superficie de 1 808 m², il convient préalablement que Mauges Communauté se porte acquéreur de l'espace foncier correspondant auprès de la Commune au coût de 11,96 € TTC/m², soit un coût global de 21 623,68 € (vingt et un mille six cent vingt-trois euros et soixante-huit centimes) dont 2 829,28 € de TVA sur marge. Les frais d'actes d'acquisition seront à la charge de Mauges Communauté. En conséquence, il est proposé de statuer sur la cession foncière dont l'état est dressé ci-dessus.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2015-103 portant création de Mauges Communauté et approuvant ses statuts ;

Après en avoir délibéré à 132 voix pour, 5 voix contre et 10 abstentions,

DECIDE :

Article premier- La cession de la parcelle située commune déléguée de Montjean sur Loire, zone d'activités des Ouches, cadastrées AN199 pour une superficie de 1 808 m², est autorisée auprès de Mauges Communauté, au coût global de 21 623,68 € (vingt et un mille six cent vingt-trois euros et soixante-huit centimes) dont 2 829,28 € de TVA sur marge.

Article deux- Monsieur le Maire délégué de Montjean sur Loire est autorisé à signer l'acte de vente qui sera reçu par l'étude notariale de Maître Yannick THEBAULT, notaire à Saint Florent Le Vieil, commune de Mauges-sur-Loire.

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

24 – Commune déléguée de La Pommeraye- Zone d'activités du Tranchet à La Pommeraye : cession de la parcelle H1544p

Dans le cadre de la compétence « Développement économique », Mauges Communauté commercialise les espaces fonciers des zones d'activités économiques. Il lui revient ainsi d'assurer les transactions correspondantes avec les acteurs économiques. Afin d'assurer la transaction de parcelles situées commune de Mauges-sur-Loire (commune déléguée de La Pommeraye), zone d'activités du Tranchet, cadastrées Section H1544p, pour une superficie de 4 128 m², il convient préalablement que Mauges Communauté se porte acquéreur de l'espace foncier correspondant auprès de la Commune au coût de 9,57 € TTC/m², soit un coût global de 39 504,96€ TTC (trente-neuf mille cinq cent quatre euros et quatre-vingt-seize centimes). Les frais d'actes d'acquisition seront à la charge de Mauges Communauté. En conséquence, il est proposé de statuer sur la cession foncière dont l'état est dressé ci-dessus.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2015-103 portant création de Mauges Communauté et approuvant ses statuts ;

Après en avoir délibéré à 142 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions,

DECIDE :

Article premier : La cession de la parcelle située commune déléguée de la Pommeraye, zone d'activités du Tranchet, cadastrées Section H1544p pour une superficie de 4 128 m², est autorisée auprès de Mauges Communauté, au coût global de 39 504,96€ € TTC (trente-neuf mille cinq cent quatre euros et quatre-vingt-seize centimes) .

Article deux : Mauges Communauté prend à sa charge les frais d'acte d'acquisition des parcelles.

Article trois : Monsieur le Maire délégué de La Pommeraye est autorisé à signer l'acte de vente qui sera reçu par l'étude notariale de Maître LEBLANC, notaire à La Pommeraye, commune de Mauges-sur-Loire.

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

25 – Exercice des pouvoirs délégués

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2015-12-10 du 15 décembre 2015,

PREND ACTE :

Article premier-. Monsieur le Maire a exercé les pouvoirs délégués comme suit :

Marchés publics :

Marché d'entretien d'abords de bâtiments – Alise Ateliers – Mauges-sur-Loire : 5 135,91 € HT

Equipement de cuisine pour le Pôle enfance Petit Anjou à Bourgneuf en Mauges – SDJ Froid – Brissac-Quincé : 28 620 € HT

Mise en place d'une architecture de réseau VPN et d'un système de téléphonie sur IP externalisé, installation, configuration, formation, garanties et maintenance – SERVEUR COM – Le Mans (marché à bons de commande avec maximum à 68 999 € par an)

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

B – Questions diverses

Monsieur Igor Angelo, adjoint à la communication informe le conseil municipal du recrutement de Madame Amandine ROSSI, en tant que chargé de communication. Celle-ci arrivera le 20 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves GUERY



Le Maire

Jean-Claude BOURGET



